



INSECTES NETTOYANT

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	INSECTES NETTOYANT
Autres moyens d'identification	NETTOYANT À INSECTES
Famille du produit	Nettoyant
Usage recommandé	Enlever les insectes sans abîmer les surfaces.
Fabricant	Bombardier Recreational Products Inc. 565 de la Montagne Street, Canada, Québec, J0E 2 L0 Valcourt 1(888) 272-9222
Numéro de la FDS	04

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Liquides inflammables - catégorie 3; Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Sensibilisation cutanée - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

H226 Liquide et vapeur inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination :

Identificateur du produit : INSECTES NETTOYANT - Ver. 2

FDS No. : 04

Date de préparation : le 20 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 20 juin, 2019

Page 01 de 07

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
2-Butoxyethanol	111-76-2	1-5	Sans Objet	Sans Objet
2-Propanol	67-63-0	1-5	Sans Objet	Sans Objet
Monethanolamine	141-43-5	0.1-1	Sans Objet	Sans Objet
Sodium Metasilicate	6834-92-0	1-5	Sans Objet	Sans Objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement de protection approprié). Transporter à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Laver abondamment à l'eau. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés au feu qui ne fuient pas. Produit chimique sec, eau, mousse, dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques du produit

Le chauffage augmente le dégagement de vapeurs toxiques.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer le secteur. Combattre l'incendie à partir d'une distance sécuritaire ou d'un endroit protégé. Approcher l'incendie en amont afin d'éviter les vapeurs ou les gaz dangereux. Endiguer et recueillir l'eau contaminée afin de l'éliminer de façon appropriée. Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Identificateur du produit : INSECTES NETTOYANT - Ver. 2

FDS No. : 04

Date de préparation : le 20 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 20 juin, 2019

Page 02 de 07

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Évacuer les lieux immédiatement. Isoler la zone de danger. Ne pas laisser entrer le personnel superflu ou non protégé. Évacuer les endroits qui se trouvent dans la direction du vent. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter un équipement de protection approprié. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Augmenter la ventilation de la zone ou déplacer le récipient non étanche vers une zone bien aérée et sécuritaire. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

Précautions relatives à l'environnement

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement. Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau. Si le déversement se produit dans un bâtiment, empêcher le produit d'entrer dans les drains, les systèmes de ventilation et les espaces clos. Réduire au minimum l'utilisation d'eau afin de prévenir la contamination de l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Examiner la Section 7 (Manutention) de la présente fiche de données de sécurité avant de procéder au nettoyage. Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Couvrir la surface du déversement avec le type de mousse approprié afin de réduire le dégagement de vapeur. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Ne pas projeter d'eau sur le déversement ou la source du déversement. Retirer ou récupérer le liquide au moyen de pompes ou d'équipement d'aspiration. Rincer la zone du déversement. Endiguer et récupérer l'eau contaminée en vue de l'éliminer de façon appropriée. Entreposer le produit récupéré dans des récipients appropriés ayant les caractéristiques suivantes : couverts, scellés de façon étanche.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. Éviter tout contact avec les yeux. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout chauffage qui augmentera la quantité de vapeurs. Si le produit est transféré dans un autre récipient, s'assurer que le nouveau récipient convient au produit. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles. Porter un équipement de protection individuelle afin d'éviter tout contact direct avec ce produit chimique. Éviter le contact cutané répété ou prolongé avec le produit ou avec de l'équipement et des surfaces contaminés. Utiliser des outils et de l'équipement résistants à la corrosion. Voir la Section 10 (Stabilité et réactivité) pour vérifier si les matériaux conviennent. Utilisation à grande échelle : isoler et purger l'équipement, la tuyauterie ou les récipients avant l'entretien ou la réparation. Dispositions générales relatives à l'hygiène nE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit et avant de manger, d'utiliser les toilettes ou de quitter le lieu de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité).

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
2-Butoxyethanol	20 ppm		25 ppm			

Contrôles d'ingénierie appropriés

La ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : ne pas laisser le produit s'accumuler dans l'air dans les zones de travail ou d'entreposage, ou dans les espaces clos. Évacuer directement à l'extérieur, en prenant toutes les précautions nécessaires pour protéger l'environnement. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

Mesures de protection individuelle

Identificateur du produit : INSECTES NETTOYANT - Ver. 2

FDS No. : 04

Date de préparation : le 20 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 20 juin, 2019

Page 03 de 07

Protection des yeux et du visage

Non requis, mais le port de lunette de sécurité ou de lunettes de protection contre les produits chimiques constitue une pratique exemplaire.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes). Verify carefully the gloves condition before each use.

Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis lorsqu'on travaille avec de petites quantités. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide.
pH	12.41
Solubilité	Très soluble dans l'eau

Autres informations

État physique	Liquide
---------------	---------

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Conditions acides (pH bas).

Conditions à éviter

Chaleur. Hautes températures. Congélation. Lumière du soleil. Conditions acides (pH bas).

Matériaux incompatibles

Métaux (p. ex. aluminium).

Produits de décomposition dangereux

Produits chimiques corrosifs.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
2-Butoxyethanol	925 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	320 mg/kg (lapin)	300 mg/kg (lapin)
2-Propanol	55 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	4720 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	12890 mg/kg (lapin) (4 heures d'exposition)
Sodium Metasilicate	2.06 mg/kg (rat)	857 mg/kg (rat)	5000 mg/kg (rat)
Monethanolamine	0.18 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1515 mg/kg (rat) (4 heures d'exposition)	1018 mg/kg (lapin) (4 heures d'exposition)

Oral ATEmix = 7950.31 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (oral)

Identificateur du produit : INSECTES NETTOYANT - Ver. 2

FDS No. : 04

Date de préparation : le 20 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 20 juin, 2019

Page 04 de 07

Dermal ATEmix = 7810.49 mg/kg

0% of the mixture consists of an ingredient or ingredients of unknown acute toxicity (dermal)

Corrosion/Irritation cutanée

Peut causer une très légère irritation, selon les renseignements relatifs à des produits chimiques très semblables.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Inhalation

Peut être toxique par inhalation.

Absorption par la peau

Ce produit est absorbé par les voies respiratoires et les voies digestives.

Ingestion

Peut être toxique par ingestion.

Danger par aspiration

Aucun renseignement trouvé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisant cutané.

Cancérogénicité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Écotoxicité

Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
2-Butoxyethanol	1474 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))			1840 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau))
2-Propanol	9.64 mg/L (Lepomis macrochirus (crapet arlequin); 96 heures; eau douce; statique)	14 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures; eau douce; statique)		
Sodium Metasilicate	2320 (96 heures)			

Identificateur du produit : INSECTES NETTOYANT - Ver. 2

FDS No. : 04

Date de préparation : le 20 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 20 juin, 2019

Page 05 de 07

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. NE PAS vider dans des égouts, sur le sol ou dans un cours d'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

Sans objet

Preuve de classification de marchandises dangereuses

Date de la classification le 20 juin, 2019

Méthode de classification Liquide inflammable miscible à l'eau (90 %d'eau) avec un point d'éclair supérieur à 35 °C

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

États-Unis

Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Ce produit ne contient aucun produit chimique connu par l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales, ou tout autre préjudice à la reproduction.

US. OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050): Non réglementé.

SARA Title III - Section 313 : Non réglementé.

CERCLA : Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) : Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112 Hazardous Air Pollutants (HAPs) List: Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130): Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA): Non réglementé.

SARA Title III - Section 311/312 : Produit chimique dangereux: oui Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisant cutanée

SARA Title III - Section 302 : Liste des substances extrêmement dangereuses: n'est pas listé.

US. California. Candidate Chemicals List. California's Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd.(a)). (2-Propanol)

US. New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act. (2-Propanol). (Monethanolamine)

US. Massachusetts Right-to-Know Substance List: n'est pas listé.

Identificateur du produit : INSECTES NETTOYANT - Ver. 2

FDS No. : 04

Date de préparation : le 20 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée : le 20 juin, 2019

Page 06 de 07

US. Pennsylvania Worker and Community Right-to-Know Substance Law. (2-Propanol). (Monethanolamine)

US. Rhode Island Right-to-Know. (2-Propanol). (Monethanolamine).

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation le 20 avril, 2018

Date de la plus récente version révisée le 20 juin, 2019

Signification des abréviations CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

Références <https://echa.europa.eu/fr/>
<http://www.csst.qc.ca/Pages/index.aspx>.
Security data sheets of the suppliers.

Autres informations Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les conditions d' utilisation et de la manipulation du produit sont au-delà du contrôle du vendeur. L'utilisateur est responsable d'évaluer toutes les informations disponibles lors de l'utilisation du produit peu importe son usage et de se conformer à toutes lois et tous règlements fédérales, provinciales et locaux.